Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 029-212901110-20260923-2026_56_1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LANHOUARNEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers municipaux
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Quorum suivant l'article L2121-17 du CGCT = 8

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre à 20h, le conseil municipal de la commune de LANHOUARNEAU, dûment convoqué le 16 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.
Présents : Stéphane Riou, Gilbert Le Menn, Noémie Quéré, Jacques Le Guen, Marie-Josée Caroff, Marcel Edern, François Kerboul, Marie-Laure Siohan, Bernard Torchen, Anne-Sophie Le Goff, Melinda Herry, Cyril Vourch, Morwenna Le Borgne, Annaïg Loaëc.
Excusés : Marc Bodennec donnant procuration à Annaïg Loaëc
Secrétaire de séance : Jacques Le Guen

N°2026-56

SOLIDARITÉ EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTRÉES

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.
Face à ce drame, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.
Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Lanhouarneau tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Après en avoir délibéré, est invité à :

- ***Faire un don à hauteur de 0.50 € par habitant de Lanhouarneau soit un montant de 657 € à l'Association des maires de France AMF Aides sinistrés, à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées.***
- ***Approuver ce soutien financier et habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération***

Décision :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	**/**	**1***

**Melinda Herry*

Le Maire
Stéphane RIOU

Le secrétaire de séance
Jacques LE GUEN